



RAPPORT DE RECHERCHE

N° 2024-09

DISCRIMINATIONS : UNE EXCEPTION CULTURELLE ?

SYLVAIN CHAREYRON, YANNICK L'HORTY

www.tepp.eu

TEPP – Théorie et Evaluation des Politiques Publiques - FR CNRS 2042

Discriminations : une exception culturelle ?

Sylvain CHAREYRON¹, Yannick L'HORTY²

Novembre 2024

Résumé

La culture est l'un des rares domaines dont l'égal accès n'a été que très peu testé par les travaux de recherche consacrés à la mesure des discriminations. Cette étude s'appuie sur un test de correspondance réalisé fin 2023 en région parisienne sur un échantillon de plus de 300 activités culturelles (théâtres, expositions, musées, opéras, ...). Il s'agit de comparer les réponses données à des paires de demandes d'informations envoyées par les professeurs de deux collèges cherchant à organiser une sortie culturelle pour leur classe de 4^{ème}. Les deux collèges ont des caractéristiques proches et sont localisés à une distance semblable du centre de Paris, mais l'un est situé dans Paris intra-muros tandis que l'autre est situé à Bobigny, en Seine-Saint-Denis. La finalité de l'étude est de mesurer d'éventuelles discriminations en raison de la localisation du collège en Seine-Saint-Denis, le département le plus défavorisé de l'Île-de-France. Elle révèle une absence de différence dans les taux de réponse positive mais une différence dans leur contenu pour une fraction significative d'environ 10 % des messages qui encouragent davantage les élèves du collège parisien. L'étude permet d'identifier les caractéristiques des aménités culturelles dont l'accès est limité pour les élèves de Seine-Saint-Denis, dans lesquelles les musées sont sur-représentés et qui sont situées principalement en dehors de Paris.

Mots-clés : Diversité, discrimination, test par correspondance, enseignement supérieur et recherche

Codes JEL : C81, C93, J15, J45, J71.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet « Observer les Discriminations à l'Adresse en Seine-Saint-Denis » (volet ODAS-Culture) qui bénéficie de l'appui de l'Observatoire des Discriminations et de l'Égalité, au sein du Département de la Seine-Saint-Denis. Nous remercions Oriane Filhol et Christophe Percy, du département, pour leur soutien, ainsi que Juliette Griffond et Nabila Patel, de l'Observatoire, pour leur accompagnement. Nous remercions également Denis Anne et Guillaume Labbé pour leur aide dans la collecte des données.

¹ UPEC, ERUDITE (EA 437), TEPP (FR 2042), F-77454, Créteil, sylvain.chareyron@u-pec.fr

² Univ Gustave Eiffel, ERUDITE (EA 437), TEPP (FR 2042), F-77454, Marne-La-Vallée, France, yannick.lhorty@univ-eiffel.fr

Introduction

Les travaux de recherche consacrés aux discriminations ethno-raciales ont connu un impressionnant développement depuis les années 2000. En s'appuyant principalement sur des données issues d'expériences de terrain, ces travaux montrent de façon constante que les minorités visibles subissent des pénalités réduisant leurs chances d'accéder à un emploi ou à un logement (Bertrand et Duflo, 2017 ; Neumark, 2018). Si ces recherches se focalisent sur le marché du travail, sur celui du logement ou encore, sur celui du crédit, les rares études qui ont exploré d'autres domaines concluent elles aussi à la présence de pénalités parfois de forte amplitude subies par les minorités. Des travaux s'appuyant sur des expériences de terrain l'ont par exemple montré dans le domaine de l'accès aux compagnies de transport (Ge *et al.*, 2020), dans l'accès à des services en lignes des bibliothèques (Vladoiu *et al.*, 2023), ou encore, dans le recrutement des clubs de football (Gomez-Gonzalez *et al.*, 2021). Dans ce contexte, on peut se demander si, face au fléau des discriminations, il existe un domaine préservé.

Si l'on recherche une exception, l'accès à la culture est un candidat intéressant. Qu'il s'agisse de la production artistique, de l'édition ou de la gestion du patrimoine culturel, les acteurs du monde de la culture sont généralement présumés ouverts sur autrui et tolérants. De nombreuses productions culturelles telles que le spectacle de rue, des pièces de théâtre ou des œuvres cinématographiques constituent des outils de sensibilisation et de prévention largement utilisés par les acteurs de la lutte contre les discriminations. On peut donc raisonnablement supposer que les acteurs du domaine de la culture sont avertis de ces questions et ouverts à la diversité... culturelle. C'est sans doute particulièrement vrai en France, pays de « l'exception culturelle », où l'objectif assigné au Ministère de la Culture, dans le décret d'attribution de ses missions, est de « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité ». La principale politique publique est le « Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine » (2023-2026) et il fait jouer un rôle central au lieux de culture de portée mémorielle.

En outre, le domaine de la culture a été très peu testé avec les méthodes expérimentales utilisées aujourd'hui pour mesurer les discriminations. L'une des rares études est celle de Gerhards *et al.* (2021) qui ont réalisé un test par correspondance pour un stage de dramaturgie dans des théâtres. Elle met en évidence une absence de discrimination, à la fois sur le critère de l'origine et sur celui de l'orientation sexuelle. Les auteurs sont amenés à conclure que « le domaine de l'art semble se caractériser par une ouverture et une tolérance fondamentales à l'égard des minorités et semble renverser en partie l'ordre hégémonique de la discrimination ».

Peut-on vraiment parler d'exception culturelle en matière de discriminations ? Pour répondre à cette question, cette étude teste pour la première fois l'égalité d'accès aux activités culturelles : théâtres, musées, expositions, spectacle d'opéra.... Le terrain du test est celui de la région parisienne. Comme dans d'autres grands centres urbains, la localisation centrale des aménités culturelles peut être une source de discrimination et de ségrégation culturelle au travers d'effet de distance aux lieux de culture, comme l'ont montré Moldavanova *et*

al. (2022), pour la ville de Detroit. Nous nous focalisons ici sur des discriminations objectives et directes, mesurées à l'aide d'un test par correspondance sur simples demandes d'informations. Il s'agit de déterminer si la localisation des collèges candidats à une visite culturelle, en Seine-Saint-Denis ou à Paris, induit des différences de traitement.

Les demandeurs fictifs sont deux professeurs de collège qui organisent une sortie culturelle pour leur classe de 4^{ème}, c'est-à-dire une visite de groupe au musée, dans une exposition, au théâtre ou à l'opéra. Les professeurs appartiennent à deux collèges dont les caractéristiques sont proches, mais l'un est situé dans Paris intra-muros tandis que l'autre est situé à Bobigny, en Seine-Saint-Denis. L'objet du test est donc de prendre la mesure d'éventuelles discriminations selon la localisation du collège, en Seine-Saint-Denis ou à Paris.

La Seine-Saint-Denis est un département de la petite couronne situé au nord-est de Paris qui compte 1,7 millions d'habitants. Selon les données du recensement publiées par l'INSEE, la proportion d'immigrés, historiquement élevée, y est de 29,70 % de la population en 2015, la plus élevée de tous les départements de France métropolitaine. Parmi les jeunes de moins de 18 ans en Seine-Saint-Denis, 60,5 % sont d'origine étrangère contre 19,7 % en France métropolitaine et 42 % à Paris. La Seine-Saint-Denis est aussi le département métropolitain où le taux de pauvreté, qui dépasse 30 %, est le plus élevé. Ces éléments sont de nature à sur-exposer ses habitants au risque de discrimination, soit en raison de leur origine soit de leur vulnérabilité économique. Des études reposant sur des expériences de terrain ont effectivement mis en évidence l'existence d'une pénalité spécifique dans l'accès à l'emploi pour les habitants du département de Seine-Saint-Denis (Petit *et al.*, 2016 ; L'Horty *et al.*, 2019).

A notre connaissance, l'accès à des activités culturelles n'a jamais fait l'objet d'un test par correspondance, qu'il soit réalisé par des chercheurs ou par une association. S'il existe des études de cas sur le sujet, il n'existe selon nous aucune étude qui aurait cherché à mesurer de façon rigoureuse les différences d'accès à des activités culturelles en fonction de l'adresse des demandeurs. On ne peut donc pas s'appuyer sur une littérature existante sur ce domaine et sur des travaux analogues, ce qui constitue à la fois une difficulté et un aspect intéressant de cette thématique. On peut toutefois citer l'étude de Gil et Marion (2018) sur l'accès aux cinémas en Afrique du sud dans la période de l'Apartheid, en lien avec la ségrégation ethno-raciale des quartiers, ou une étude plus récente sur l'accès à des établissements touristiques en Italie, qui montre une préférence pour des clients du sud, supposés être moins touchés par le virus du Covid-19 (Buonanno *et al.*, 2023). Il existe également une littérature sur l'accessibilité des musées aux personnes en situation de handicap (Lisney *et al.*, 2018).

1. Une évaluation expérimentale

Nous nous appuyons sur un test par correspondance afin de mesurer d'éventuelles différences de traitement dans l'accès de collégiens à un établissement culturel francilien, dans le cadre de la visite de groupe d'un musée, d'une exposition, d'une sortie au théâtre ou à l'opéra. L'objet du test est de prendre la mesure d'éventuelles discriminations selon la localisation du collègue, en Seine-Saint-Denis ou à Paris. Après avoir introduit le domaine des discriminations comme champ de recherche, nous présentons en premier lieu le principe du test de correspondance de façon générale avant de décrire en détail le protocole de construction des données.

1.1. Les discriminations comme champ de recherche

Les discriminations constituent à la fois un délit et un objet de recherche. D'un point de vue juridique, une discrimination est une différence préjudiciable de traitement fondée sur un critère prohibé dans un domaine donné, tel que l'accès à l'emploi ou au logement. Le code pénal énumère dans son article 225-1 plus de 20 critères illicites. Lorsqu'il est constitué, le délit de discrimination fait encourir une peine maximale de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amendes s'il est commis par une personne physique, portée à 225 000 € s'il relève d'une personne morale.

Pour la recherche en économie, l'intérêt pour les discriminations vient du fait qu'elles paraissent relever a priori d'un comportement irrationnel et d'une anomalie du marché. Les offreurs de biens et services qui les pratiquent se privent d'une source de profit et sont moins efficaces que ceux qui traitent la clientèle ou les candidats à l'embauche dans l'égalité. Selon le modèle séminal de Gary Becker (1957), la discrimination ne devrait pas exister dans un contexte parfaitement concurrentiel. Mesurer et comprendre les discriminations constitue alors un moyen de fixer les limites de la représentation classique où des *homo economicus* échangent sur des marchés de concurrence pure et parfaite. C'est sans doute la raison pour laquelle l'économie des discriminations constitue aujourd'hui un chapitre à part entière de la nouvelle économie comportementale qui remet en question certaines hypothèses fondatrices de la théorie économique dominante.

1.2. Apport et limite des tests par correspondance.

Le test de correspondance, appelé communément testing en France, consiste à construire deux profils d'individus fictifs qui se distinguent seulement par une caractéristique potentiellement discriminante dont on souhaite examiner l'effet. Ces individus fictifs entrent en contact avec un offreur en réponse à une offre formelle ou de façon spontanée. Ils lui adressent des demandes d'information ou des candidatures similaires. L'expérience est répétée auprès d'un grand nombre d'offreurs, sans qu'ils en soient informés. Les évaluateurs comparent alors les suites données par les offreurs aux individus fictifs. Tout écart de chances statistiquement significatif est directement interprété comme une discrimination dans la

mesure où le seul élément de différenciation des individus fictifs du point de vue de l'offreur est une caractéristique discriminante.

Les tests de correspondance ont plusieurs avantages du point de vue de la mesure des discriminations. Tout d'abord, les chercheurs contrôlent et égalisent parfaitement l'ensemble d'informations sur les individus fictifs mis à la disposition des offreurs. Les chances de succès des individus fictifs sont donc comparées « toutes choses égales par ailleurs », ce qui ne se produit jamais en dehors d'un cadre expérimental : dans la réalité, les individus sont hétérogènes sur de multiples aspects, sans que cette hétérogénéité soit parfaitement observable dans les données disponibles. Ensuite, dans la réalité, les individus fournissent des efforts de recherche différents. Il en résulte un biais de sélection qui est de nature à fausser la mesure des discriminations, un individu pouvant recevoir moins de réponse favorables parce qu'il contacte moins d'offreurs. Dans un test de correspondance en revanche, les individus fictifs contactent les mêmes offreurs le même nombre de fois. Enfin, le protocole expérimental d'un test de correspondance permet un ciblage très précis. En sélectionnant les offreurs testés et en choisissant les caractéristiques des individus fictifs, il devient possible pour le chercheur d'étudier un grand nombre de critères de discrimination (même ceux habituellement non identifiés dans les données d'enquête et les données administrative), d'examiner des discriminations croisées ou encore d'étudier l'impact d'action de LCD sur des candidats éligibles.

Comme toute méthode d'évaluation, le test de correspondance comporte également un ensemble de limites, que des travaux récents tentent toutefois à dépasser. Dans sa version standard, un test de correspondance fournit une mesure non représentative de la discrimination. Par exemple, sur le marché du travail, on teste généralement un petit nombre de professions car la construction des CV fictifs est coûteuse. La mesure de la discrimination est alors partielle : la mise en évidence d'une discrimination dans une profession particulière ne préjuge en rien de la situation dans une autre profession. Parallèlement, les données sont collectées sur une période de temps souvent limitée de quelques mois, caractérisée par une conjoncture économique particulière. La mesure de la discrimination obtenue est alors ponctuelle. Enfin, les offreurs testés sont souvent concentrés dans un même large bassin, par exemple la région Ile de France, de sorte que la mesure de la discrimination obtenue est peu localisée et ne permet pas d'identifier d'éventuelles spécificités locales. Plutôt que fournir un chiffre représentatif, les tests de correspondance permettent d'identifier l'existence de discrimination et éventuellement, si le protocole le permet, d'en étudier les mécanismes du point de vue des offreurs.

2. Protocole du test

Il s'agit de réaliser un test simple, à l'aide uniquement de deux demandes d'information semblables en tous points à l'exception d'une caractéristique du demandeur. Le demandeur est un professeur de collège qui cherche à organiser une visite culturelle pour sa classe de 4^{ème}. En amont de cette visite, le professeur prend contact avec l'établissement culturel afin d'annoncer sa volonté de visite.

2.1. Identité des enseignants

Nous créons de toutes pièces les identités des enseignant.es des collèges qui sont donc des enseignants fictifs. Ces enseignant.es ont les caractéristiques modales de leur profession et ils ou elles sont en milieu de carrière. Ce sont des femmes qui ont entre 30 et 40 ans et qui sont d'origine française. Nous leur avons attribué des noms et des prénoms parmi les plus répandus pour ces caractéristiques, en nous appuyant sur les fichiers d'Etat civil diffusés par l'INSEE : Elodie Martin, Marine Thomas, Julie Bernard ou encore Laura Durand. Nous avons créé des adresses de courriers électroniques pour ces identités. Nous avons vérifié que les identités des enseignantes étaient inaccessibles en cas de vérification éventuelle par un établissement culturel.

2.2. Choix des collèges

Nous avons fait le choix de deux collèges situés à Paris et en Seine-Saint-Denis, à une distance analogue du centre de Paris. Le collège République de Bobigny (862 élèves en 2020), classé REP +, est situé au nord-est de Paris, rue de la République à 40 minutes du centre de Paris en voiture, en vélo et en transport en commun. Le collège Claude Bernard (338 élèves en 220) est situé au sud-ouest de Paris, 1 avenue du Parc des princes à Paris dans le XVI^{ème} arrondissement, à 30 minutes du centre de Paris, en voiture, en vélo et en transport en commun (carte 1).

Carte 1. Localisation des deux collèges test



Ces deux établissements diffèrent fortement du point de vue des statistiques sociales qui caractérisent leur contexte local. Le taux de pauvreté à la commune est trois fois plus élevé à Bobigny que dans le XVI^{ème} arrondissement de Paris, le niveau de vie médian varie du simple au double et il en va de même pour la part des ménages fiscaux imposés (tableau 1).

Tableau 1. Indicateurs de contextes socio-économiques locaux

	Bobigny	Paris 15
Part des ménages fiscaux imposés	34%	77%
Médiane du niveau vie	14452 €	31930 €
Taux de pauvreté	36%	12%

Source : INSEE, Statistiques locales, année 2015

Un indice complémentaire est fourni par l'indice de position sociale (IPS), calculé par la Ministère de l'Éducation Nationale. Cet indice permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Pour chaque PCS, la valeur numérique de l'IPS correspond à un résumé quantitatif d'un ensemble d'attributs socio-économiques et culturels liés à la réussite scolaire. Pour le déterminer, le Ministère considère la moyenne pondérée de caractéristiques telles que les diplômes, les pratiques culturelles, les conditions matérielles, le capital culturel et l'implication des parents dans la

scolarité. Cette méthodologie statistique est décrite dans l'article de Rocher (2016) et s'appuie sur une méthode d'analyse de données (analyse des correspondances multiples) réalisée à partir du panel de la DEPP d'élèves entrés en sixième en 2007. L'IPS est de 80,3 pour le collège de Bobigny et de 111,8 pour celui de Paris XVI ème.

Néanmoins, ces établissements ont des caractéristiques proches du point de vue de leur position relative dans leur département et aussi du point de vue de la réussite des élèves. Selon les données qui figurent dans le tableau 2, ces deux établissements ne se situent pas dans des positions extrêmes vis-à-vis des autres établissements de leur département. Ils se situent tous les deux au début du deuxième tiers du classement des établissements selon leur IPS, en étant respectivement 57 ème sur 158 en Seine-Saint-Denis et 61 ème sur 179 collèges parisiens. Les deux établissements sont par ailleurs comparables du point de vue de leur statistique de réussite au brevet, qui était en 2020 de 80,7 % au collège République et de 83,3 % à Claude Bernard. La part des brevets avec mention est d'ailleurs plus élevée au collège Bobigny (76,8 % contre 74,7 %). Cependant, le passage vers une seconde générale ou technologique est moins fréquent à République (61,9 %) qu'à Claude Bernard (78,3 %).

Tableau 2. Comparaison des deux collèges retenus

Indicateur	Collège République, Bobigny	Collège Claude Bernard, Paris XVI ème
Nombre d'élèves 21-22	862	338
Taux de réussite au DNB (2020)	80,7%	83,30%
Part des mentions	76,8%	74,7%
Passage de 3 ème vers 2nde GT (2016-2017)	61,9%	78,3%
Indice de Position Sociale	80,3	111,8
Rang de l'IPS au sein du département (2021-2022)	57/158 (36 %)	61/179 (34 %)

2.3. Script des demandes d'information

Dans son courriel de prise de contact, l'enseignante interroge l'établissement sur les disponibilités pour une visite programmée pour une durée d'une demi-journée et sur les possibilités d'accompagnement offertes localement. Seule l'identité et la localisation de l'établissement distinguent sur le fond les deux messages. Même si le contenu des messages et les mots employés ne sont pas les mêmes, ils ne se différencient pas de façon essentielle, ni par la taille du message, ni par le niveau plus ou moins soutenu du langage employé. Les demandes d'information sont envoyées à des établissements culturels en utilisant les adresses de courrier électronique génériques des établissements ou en remplissant les

formulaire de contact qui sont disponibles sur les sites des principaux musées et lieux d'exposition. Nous donnons ci-après un exemple de demandes d'information dans le cas d'un spectacle de Théâtre, qui ont été déclinées également sous la forme de formulaires de contact.

Bonjour,
Je voudrais organiser une sortie culturelle dans votre lieu au cours du mois de décembre pour le spectacle XXX avec ma classe (une vingtaine d'élèves de quatrième devrait participer avec deux accompagnateurs). Pourriez-vous m'indiquer vos disponibilités ? Avez-vous des possibilités d'échange avec les artistes ?
Merci pour votre réponse,
Laura Durand
Collège Claude Bernard, Paris XV

Bonjour,
Je vous contacte car je souhaiterais assister à une représentation de votre spectacle XXX avec ma classe de 4ème (20 élèves participeront accompagnés de deux enseignants). Je me demandais si vous pouviez proposer un temps d'échange avec l'équipe et si vous aviez des créneaux libres au mois de décembre ?
Bien cordialement,
Elodie Martin,
Professeure au collège République, à Bobigny

Afin de s'assurer qu'aucun élément de ces scripts de demandes d'information autre que la localisation de l'établissement scolaire n'interfère dans l'évaluation, les scripts des messages sont tirés au sort et il en va de même de l'ordre d'envoi, de sorte que chaque professeur de collège envoie un même nombre de fois chaque type de message et qu'il le fait autant de fois en première position qu'en deuxième position, l'ordre de réception des messages étant susceptible de modifier les réponses apportées aux demandeurs.

2.4. Ajout d'un signal aléatoire de qualité de la demande

Nous avons jugé utile d'intégrer dans le protocole un signal de qualité de la demande afin de vérifier si une éventuelle discrimination pouvait être réduite par ce signal. Nous avons ajouté une mention « classe européenne » dans les textes des demandes d'information. Pour un tiers des messages envoyés, aucune mention n'a été ajoutée. Pour un autre tiers, la mention a été ajoutée dans la demande du collège parisien. Pour le dernier tiers, elle l'a été pour le collège de Seine-Saint-Denis.

2.5. Sélection des activités culturelles

Le protocole est celui d'un test par correspondance à l'aide de demandes d'information spontanées envoyées à un échantillon représentatif de lieux de culture franciliens. Le test est

effectivement représentatif dans la mesure où les activités culturelles sont sélectionnées sur la base d'un tirage au sort au sein d'une liste exhaustive de musées, de théâtre, d'opéra et de lieu d'exposition couvrant l'ensemble des possibilités d'accueil pour une visite culturelle par une classe de collège en Ile-de-France au moment de la réalisation de l'enquête, c'est-à-dire en décembre 2023.

Au total, nous avons testé un peu plus de 300 lieux de culture ou scène de spectacle en Ile-de-France, correspondant à l'envoi de plus de 600 demandes d'information. L'échantillon comprend des lieux parisiens et non parisiens, des musées gratuits et payants, des établissements publics et privés, des établissements sous tutelle de l'Etat, de la ville de Paris, d'autres collectivités, etc.

Nous avons vérifié que toutes ces activités culturelles correspondaient effectivement à des demandes habituelles de sorties scolaires. Tous les musées parisiens ont été intégrés, sauf si leur objet était trop éloigné des programmes scolaires (ex : musée du tabac). Nous avons utilisé la liste des musées parisiens proposé par l'officiel des spectacles, qui recense 97 musées. Les musées proposent fréquemment une exposition et c'est alors l'accès à cette exposition qui a été testée. La même source a permis de lister les musées d'Ile de France. Seuls ceux qui pouvaient correspondre à la demande d'un professeur extérieur ont été retenus. Il s'agit notamment des musées consacrés à une personnalité nationale (Alexandre Dumas, Louis Braille, Maurice Ravel...) ou ayant un intérêt "national" (musée de la grande guerre...). 37 établissements ont été sélectionnés.

Les grands monuments proposant des visites guidées ont été intégrés (Tour Eiffel, Panthéon...), ainsi que des châteaux remarquables en Ile de France ou dans l'Oise (Chantilly, Compiègne). Nous avons intégré quelques visites privées proposées dans la capitale par différents organismes et guides.

Ensuite, tous les théâtres (et salles de spectacle) parisiens ont été recensés, en vérifiant qu'ils proposaient une programmation susceptible d'intéresser un enseignant au collège. Nous avons exclu des établissements du fait de leur programmation hors programme scolaire : comédie musicale, spectacle de marionnettes... Nous avons choisi dans la programmation du mois de décembre 2023 le spectacle le plus "scolaire" ou "académique". Les demandes d'informations ont été individualisées pour chaque établissement. Les opéras sont inclus dans cette catégorie.

Enfin, nous avons également sélectionné des spectacles de théâtre en dehors de Paris. Le choix a été fait pour chaque département d'Ile de France. Ont été systématiquement intégrées les scènes nationales (ex la MJC 93). Dans la mesure du possible, le critère de la distance à la capitale a été intégré. Les musées municipaux n'ont pas été choisis en priorité pour les mêmes raisons que les musées de banlieue. La programmation a été un critère de sélection. Les spectacles "classiques" et "contemporains" ont été privilégiés.

On obtient finalement une sélection de 304 activités culturelles testables. Comme deux messages sont envoyés à chaque activité, on dispose de 608 observations. Pour un taux de réponse de 65%, il est possible de détecter, au seuil de risque de 5%, un écart de 10 points de pourcentage dans les taux de réponses obtenus par les deux enseignants avec une probabilité de 70%. Dans cette situation, un écart absolu de 10 points de pourcentage correspond à un écart relatif de 15%.

Une fois l'ensemble des réponses obtenues, nous procédons à un codage de ces réponses. La réponse est considérée comme étant positive lorsque l'activité sollicitée propose des créneaux pour organiser la visite, oriente vers un contact qui va faire ce type de proposition ou vers un lien de type portail internet qui va permettre au demandeur de remplir un formulaire de demande. La réponse est considérée comme étant négative en l'absence de réponse ou lorsque l'interlocuteur indique que les créneaux de visite sont complets en décembre ou que le lieu de culture est finalement inaccessible.

Nous avons également ajouté un code spécifique lorsque les deux enseignantes obtenaient chacune une réponse mais que le contenu des réponses n'était pas le même et qu'un enseignant était davantage encouragé dans ses démarches que l'autre. Par exemple, davantage de créneaux de visites sont proposés à l'un des demandeurs ; une réponse est très détaillée sur la marche à suivre pour organiser la visite d'un côté, alors que de l'autre côté est effectué un simple renvoi au site du lieu de culture ; le spectacle est complet pour l'un mais il est possible d'aménager un créneau pour l'autre. Nous donnons des exemples de réponses qualitativement différentes en annexe 1. Nous appelons « réponses à qualité égale », les réponses positives qui sont qualitativement au moins aussi encourageantes que celles données à l'autre enseignant.

3. Résultats du test

Le tableau 3 présente des statistiques descriptives sur les caractéristiques des activités culturelles testées ainsi que sur les taux de réponse obtenus par les deux collègues. Les activités sont principalement des théâtres et des musées, localisés majoritairement à Paris.

3.1. Comparaison des réponses

Le taux de réponse positive à l'ensemble des demandes d'information est de 65,1%. La différence de taux de réponse positive entre le collège de Seine-Saint-Denis et le collège de Paris est de 1,3 points de pourcentage et n'est pas statistiquement significative au seuil de 5%. Si l'on tient compte des différences de contenu des réponses aux deux collègues, la différence de taux de réponse positive « à qualité égale » est de 6,9 points de pourcentage et est significative au seuil de 10%.

Tableau 3. Statistique descriptive

	(1) Ensemble	(2) Collège Paris	(3) Collège Seine- Saint-Denis	(4) Diff. (3)-(2)	P-valeur
	%	%	%		
Réponses positives	65,1	65,8	64,5	-1,3	0,799
Réponses à qualité égale	60,4	63,8	56,9	-6,9*	0,097
Caractéristiques des activités					
Type d'activité :					
Théâtre			42,8		
Musée			42,4		
Monument			9,5		
Autre			5,3		
Localisation :					
Paris			69,7		
Autre IDF			30,3		
Observations	608				

*Note : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Les p-valeurs sont obtenues à partir de tests exacts de Fisher. Les réponses à qualité égale sont des réponses positives dont le contenu est au moins aussi encourageant que celui de l'autre collège.*

Source : Testing ODAS, TEPP-CNRS

Le tableau 4 présente les écarts de taux de réponse positive et à qualité égale par collège selon le type d'activité et sa localisation. Si l'on décompose les résultats par type d'activité, la seule discrimination statistiquement significative au seuil de 10% apparaît pour les musées lorsque l'on considère les réponses à qualité égale. En distinguant les activités culturelles situées à Paris de celles situées dans le reste de l'Ile-de-France, on observe que la différence de taux de réponse positive entre collèges se rapproche du seuil de significativité de 10% dans les lieux de culture situés hors de Paris. Concernant les réponses à qualité égale, le collège situé en Seine-Saint-Denis reçoit près de 20 points de pourcentage de réponses en moins que le collège de Paris de la part des activités localisées hors de Paris. Cet écart est significatif au seuil de 5%. On n'observe en revanche pas d'écart significatif de réponses à qualité égale de la part des lieux de culture parisiens.

Tableau 4. Discriminations selon le type d'activité culturelle

	Taux de réponse		Ecart entre les deux collèges	
	Collège Paris	Collège Seine-Saint-Denis	Ecart	p-valeur
Réponses positives				
<u>Type</u>				
Théâtre	58,5	56,1	-2,4	0,802
Musée	70,5	69,8	-0,7	1,000
Monument	69,0	75,9	6,9	0,770
Autre	81,2	68,7	-12,5	0,685
<u>Localisation</u>				
IDF hors Paris	69,6	58,7	-10,9	0,166
Paris	64,1	67,0	2,9	0,609
Réponses à qualité égale				
<u>Type</u>				
Théâtre	56,9	53,8	-3,1	0,708
Musée	69,8	58,1	-11,7*	0,069
Monument	62,1	58,6	-3,5	1,000
Autre	75,0	68,7	-6,3	1,000
<u>Localisation</u>				
IDF hors Paris	68,5	48,9	-19,6**	0,011
Paris	61,8	60,4	-1,4	0,842

Note : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. La dernière colonne du tableau présente la p-valeur provenant de tests exacts de Fisher. Les réponses positives à qualité égale sont des réponses positives dont le contenu est au moins aussi encourageant que celui de l'autre collège.

Source : Testing ODAS, TEPP-CNRS.

3.2. Confirmation économétrique

On estime maintenant à l'aide d'un modèle de régression l'effet de la localisation du collège sur la probabilité d'obtenir une réponse positive. Notre spécification principale est la suivante :

$$REP_{ci} = \alpha + \beta C93_i + \gamma X_i + \tau T_{ci} + \varepsilon_{ci} \quad (1)$$

Où REP_{ci} est une variable dichotomique indiquant alternativement si l'activité culturelle i donne ou non une réponse positive au collège c . $C93_c$ est une variable indiquant si le collège est localisé en Seine-Saint-Denis (département 93). X_i correspond aux caractéristiques de l'activité. T_{ci} correspond au vecteur de variables de contrôle liées aux caractéristiques de l'envoi du collège c au lieu de culture i . On ajoute des effets fixes de l'activité culturelle dans certaines spécifications. Les écarts-types sont groupés au niveau de l'activité culturelle.

Le tableau 5 présente le résultat des modèles à probabilité linéaire estimé par MCO à partir de l'équation (1)³. L'introduction dans l'estimation des caractéristiques de l'envoi (colonne 2), de celles de l'activité culturelle (colonne 3), et des effets fixes de l'activité (colonne 4), ne modifient pas substantiellement les résultats obtenus dans la colonne (1). On n'observe pas

³ Les résultats d'estimation de modèles probit, présentés dans le tableau A1 en annexe 2, sont similaires.

de différence statistiquement significative de taux de réponse positive entre le collège de Seine-Saint-Denis et le collège parisien. L'absence d'effet significatif peut cependant être dû à un manque de puissance statistique. Au regard du coefficient estimé et de l'écart-type obtenu en colonne (4), la borne basse de l'intervalle de confiance à 95% est de -0,054 (-0,015-1,96*0,02) soit -5,4 points de pourcentage. Pour un taux de réponse positive d'ensemble de 65% cela correspond à un écart relatif de 8,4%. En d'autres termes, s'il n'est pas possible d'exclure une différence de taux de réponse positive, un écart de plus de 8,4% peut être raisonnablement exclu. Si une différence de traitement existe, il est probable qu'elle ne dépasse pas cet écart.

Tableau 5. Effet de la localisation du collège sur la probabilité de recevoir une réponse positive

	(1)	(2)	(3)	(4)
Seine-Saint-Denis	-0,013 (0,020)	-0,015 (0,020)	-0,015 (0,020)	-0,015 (0,020)
Car. de l'envoi		X	X	X
Car. Activité			X	
E.F. Activité				X
Observations	608	608	608	608
R2	0,000	0,013	0,040	0,003

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Ecart-types groupés à l'activité culturelle entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : le script utilisé. Les caractéristiques de l'activité sont : le type (i.e., musée, monument, théâtre, autre) et la localisation (Paris/Ile-de-France). Le R2 within est indiqué en colonne (4).

Source : Testing ODAS, TEPP-CNRS.

On s'intéresse maintenant au taux de réponse positive en considérant également le contenu relatif des réponses aux deux collèges, à l'aide des réponses de qualité égale. Les résultats sont présentés dans le tableau 6, de la même manière que dans le tableau 5. On observe dans ce cas un écart significatif au seuil de 5% entre le collège de Seine-Saint-Denis et le collège parisien : le collège de Seine-Saint-Denis reçoit 6,6 points de pourcentage en moins de réponses de qualité égale que le collège parisien ce qui correspond à un écart relatif de 11%.

Tableau 6. Effet de la localisation du collège sur la probabilité de recevoir une réponse de qualité égale

	(1)	(2)	(3)	(4)
Seine-Saint-Denis	-0,069*** (0,026)	-0,066** (0,026)	-0,066** (0,026)	-0,066** (0,026)
Car. de l'envoi		X	X	X
Car. Activité			X	
E.F. Activité				X
Observations	608	608	608	608
R2	0,005	0,016	0,032	0,027

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Ecart-types groupés à l'activité culturelle entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : le script utilisé. Les caractéristiques de l'activité sont: le type (i.e., musée, monument, théâtre, autre) et la localisation (Paris/Ile-de-France). Le R2 within est indiqué en colonne (4).

Source : Testing ODAS, TEPP-CNRS.

4. Hétérogénéité des réponses

Comme nous l'avons indiqué auparavant (section 2.4.), un indice de qualité de la classe du collège a été introduit aléatoirement dans les messages de demande émanant des collègues : l'appartenance à une section européenne. On peut donc estimer l'effet de cette caractéristique sur le taux de réponses des activités culturelles ainsi que sur son interaction avec la localisation du collège. On ajoute pour cela dans l'équation (1), une variable binaire indiquant l'appartenance à une section européenne et son interaction avec la localisation du collège. Les résultats sont présentés dans le tableau 7, pour les réponses positives en colonnes (1) et (2) et les réponses à qualité égale en colonnes (3) et (4). La section européenne n'apparaît pas avoir d'effet statistiquement significatif sur le taux de réponses, avec ou sans prise en compte de la qualité des réponses. Elle ne modifie pas non plus significativement l'effet lié à la localisation du collège en Seine-Saint-Denis.

Tableau 7 : Interaction de la localisation du collège avec la section européenne

	(1) Réponse positive	(2)	(3) Réponse à qualité égale	(4)
Seine-Saint-Denis	-0,046 (0,036)	-0,021 (0,031)	-0,104*** (0,040)	-0,085** (0,042)
Section européenne	-0,027 (0,058)	-0,020 (0,048)	-0,023 (0,059)	-0,029 (0,064)
Section euro. × Seine-Saint-Denis	0,094 (0,094)	0,019 (0,080)	0,116 (0,094)	0,058 (0,106)
Car. de l'envoi	X	X	X	X
Car. Activité	X		X	
E.F. Activité		X		X
Observations	608	608	608	608
R2	0,042	0,004	0,036	0,028

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Ecart-types groupés à l'activité culturelle entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : le script utilisé. Les caractéristiques de l'activité sont : le type d'activité (i.e., musée, monument, théâtre, autre) et la localisation (Paris/Ile-de-France). Le R2 within est indiqué en colonnes (2) et (4).

Source : Testing ODAS, TEPP-CNRS.

On s'intéresse dans cette section à l'hétérogénéité de l'écart de taux de réponses entre collège en fonction du type d'activité culturelle. Pour cela, on rajoute dans l'équation (1) un terme d'interaction entre la localisation du collège et le type d'activité auquel le message s'adresse. On n'observe dans le tableau 8 aucune variation significative de discrimination en fonction du type d'activité culturelle.

On explore également dans le tableau 9, s'il existe une différence de niveau de discrimination en fonction de la localisation de l'activité culturelle à Paris ou dans le reste de l'Ile de France. Ici on observe une variation forte et significative de la discrimination en fonction de la localisation de l'activité culturelle. Le collège de Seine-Saint-Denis reçoit significativement moins de réponses que le collège parisien, avec ou sans prise en compte de la qualité des réponses, de la part des activités situées hors de Paris. Cette différence disparaît pour les activités culturelles localisées à Paris.

Tableau 8. Hétérogénéité de l'effet en fonction du type d'activité culturelle

	(1)	(2)	(3)	(4)
	Réponse positive		Réponse à qualité égale	
Seine-Saint-Denis	0,051 (0,119)	0,051 (0,118)	-0,116 (0,158)	-0,116 (0,157)
<u>Seine-Saint-Denis × Type d'activité (Réf : Monument)</u>				
× Autre	-0,178 (0,132)	-0,178 (0,131)	0,044 (0,199)	0,044 (0,198)
× Musée	-0,077 (0,074)	-0,077 (0,074)	-0,082 (0,112)	-0,082 (0,112)
× Théâtre	-0,056 (0,208)	-0,056 (0,207)	0,167 (0,261)	0,167 (0,260)
Car. de l'envoi	X	X	X	X
Car. Activité	X		X	
E.F. Activité		X		X
Observations	608	608	608	608
R2	0,041	0,013	0,033	0,033

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Ecart-types groupés à l'activité culturelle entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : le script utilisé. Les caractéristiques de l'activité sont : le type (i.e., musée, monument, théâtre, autre) et la localisation (Paris/Ile-de-France). Le R2 within est indiqué en colonne (4).
Source : Testing ODAS, TEPP-CNRS.

Tableau 9. Hétérogénéité de l'effet en fonction de la localisation de l'activité culturelle

	(1)	(2)	(3)	(4)
	Réponse positive		Réponse à qualité égale	
Seine-Saint-Denis	-0,111*** (0,040)	-0,111*** (0,040)	-0,192*** (0,049)	-0,192*** (0,049)
Seine-Saint-Denis × Activité à Paris	0,138*** (0,045)	0,138*** (0,045)	0,179*** (0,058)	0,179*** (0,057)
Car. de l'envoi	X	X	X	X
Car. Activité	X		X	
E.F. Activité		X		X
Observations	608	608	608	608
R2	0,044	0,037	0,039	0,060

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Ecart-types groupés à l'activité culturelle entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : le script utilisé. Les caractéristiques de l'activité sont : le type (i.e., musée, monument, théâtre, autre) et la localisation (Paris/Ile-de-France). Le R2 within est indiqué en colonne (4).
Source : Testing ODAS, TEPP-CNRS.

Conclusion

A l'aide de données expérimentales, nous évaluons dans cette étude les écarts de taux de réponse obtenus par les professeurs de deux collèges, l'un situé à Paris et l'autre en Seine-Saint-Denis, qui cherchent à organiser une sortie culturelle pour leurs élèves de quatrième. Nos résultats ne mettent pas en évidence de différence significative en moyenne dans les taux de réponse positive obtenus par les deux collèges. S'ils ne permettent pas d'écarter la possibilité d'un écart réel entre les deux collèges, il est raisonnablement possible d'exclure une différence supérieure à 8%.

En explorant plus en détails les différences de contenu des réponses reçues par les deux collèges, il est possible de créer une mesure de la qualité de la réponse. Sur la base de cette mesure permettant de comparer des réponses à qualité, l'écart de réponse devient statistiquement significatif au seuil de 5% entre les deux établissements scolaires : à qualité égale, l'enseignante du collège de Seine-Saint-Denis reçoit 11% de réponses positives de moins que celle du collège parisien.

Les résultats ne font pas apparaître d'hétérogénéité des situations en fonction du type d'activité culturelle. En revanche, une hétérogénéité des résultats apparaît entre les activités situées à Paris et celles situées dans le reste de l'Île-de-France. Quel que soit le type de réponse étudiée, avec ou sans contrôle de la qualité, une pénalité significative apparaît envers le collège de Seine-Saint-Denis de la part des lieux de culture situés en dehors de Paris.

Les tailles d'échantillon deviennent trop petites pour pousser plus loin l'exploration, mais un examen détaillé des résultats des tests révèle que les activités culturelles situées en dehors de Paris qui accordent une préférence au collège parisien sont fréquemment des activités localisées dans l'ouest francilien, où la densité d'activité culturelle est réputée supérieure à celle de l'est parisien. Cette caractéristique suggère que la pénalité subie par les collégiens de Seine-Saint-Denis ne reflète pas nécessairement un strict effet de localisation, selon lequel les collégiens de Seine-Saint-Denis auraient par exemple une réputation particulière du fait de leur comportement collectif. Elle peut aussi exprimer un effet de distance aux activités culturelles, mesurée par exemple par le temps de transport, associé à une plus grande préférence des établissements culturels pour l'accueil de collégiens de proximité.

Il n'en reste pas moins que les élèves de Seine-Saint-Denis sont globalement moins bien accueillis par les établissements culturels franciliens que les élèves parisiens. L'accès à la culture ne peut donc être considéré comme un domaine spontanément hermétique aux différences de traitement.

Références citées

- Becker, G. S. (1957). *The economics of discrimination*. University of Chicago press.
- Bertrand, M., & Duflo, E. (2017). Field experiments on discrimination. *Handbook of economic field experiments, 1*, 309-393.
- Chareyron, S. & L'Horty Y., (2023) « Discriminations ethno-raciales dans l'accès au logement social : un test des guichets d'enregistrement », TEPP Rapport de recherche, n°23-3.
- Bunel, M., L'Horty, Y., Mbaye, S., du Parquet, L., Petit P. (2021). « Testing for discrimination in leisure accommodation », *Annals of Economics and Statistics*, 2021, No. 141, pp. 23-48.
- Buonanno, P., Porta, F. and Puca, M. (2023) Health Hazard Discrimination or Prejudice? A Field Experiment (October 20, 2023). Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=4611597> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4611597>
- Ge, Y., Knittel, C. R., MacKenzie, D., and Zoepf, S. (2020). Racial discrimination in transportation network companies. *Journal of Public Economics*, 190:104205
- Gerhards, J., Sawert, T., & Tuppatt, J. (2021). Reversing the symbolic order of discrimination: results from a field experiment on the discrimination of migrants and transgender people in theatre. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 47(15), 3622-3640.
- Gil, R., & Marion, J. (2018). Residential segregation, discrimination, and African-American theater entry during Jim Crow. *Journal of Urban Economics*, 108, 18-35.
- Gomez-Gonzalez, C., Nesseler, C., & Dietl, H. M. (2021). Mapping discrimination in Europe through a field experiment in amateur sport. *Humanities and Social Sciences Communications*, 8(1), 1-8.
- L'Horty, Y., Bunel M., and Petit P. (2019) Testing for redlining in the labour market, *Spatial Economic Analysis*, 14:2, 153-173, DOI: [10.1080/17421772.2019.1559347](https://doi.org/10.1080/17421772.2019.1559347)
- Lisney, E., Bowen, J. P., Hearn, K., & Zedda, M. (2013). Museums and technology: Being inclusive helps accessibility for all. *Curator: The Museum Journal*, 56(3), 353-361.
- Moldavanova, A. V., Meloche, L., & Thompson, T. L. (2022). Understanding the geography of access to cultural amenities: The case of Metropolitan Detroit. *Journal of Urban Affairs*, 44(4-5), 614-639.
- Neumark, D. (2018). Experimental research on labor market discrimination. *Journal of Economic Literature*, 56(3), 799-866.
- Petit, P., Bunel, M., Ene, E., et L'Horty, Y. (2016). Effets de quartier, effet de département: discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi. *Revue économique*, 67(3), 525-550.
- Rocher, T. (2016). Construction d'un indice de position sociale des élèves. *Éducation & formations*, (90), 5-27.
- Vladoiu, M., Fichman, P., & Liu, J. (2023). Gender and racial bias in email reference services. *Reference Services Review*, 51(3/4), 302-318.

Annexe 1

Exemples de réponses positives qualitativement différentes

Exemple 1

Bonjour Madame DURAND,
Malheureusement, nous ne proposons pas de visite guidée.
Nos expositions temporaires et permanentes (dont XXX) sont accessibles de 10h à 18h + un accès à une séance de YYY (séance à réserver) et/ou une visite d'un ZZZ et de son musée (séance à réserver).
Le billet est à 5.50€/ pers. avec une gratuité pour 12 places payantes.
Afin de procéder à votre réservation, merci de nous indiquer les coordonnées complètes de l'établissement + num de tel + les activités souhaitées et leurs horaires.
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Cordialement,
L'équipe du service groupes
PS : Le parking bus et car est fermé pour toute l'année scolaire 2023/2024. Des informations complémentaires existent sur notre site. [Lien vers le site]

Bonjour Madame Martin,
Vous pouvez accéder à l'exposition du mardi au dimanche de 10h à 18h. Nous ne proposons pas d'accompagnement aux élèves.
Nous vous invitons à remplir le formulaire de réservation qui se trouve sur notre site internet.
Attention si vous souhaitez utiliser le pass culture, il faut un minimum d'1 mois entre votre date de réservation et votre date de visite.
Bien Cordialement
L'équipe du service groupes

Exemple 2

Madame,

Le service éducatif propose des visites ateliers dont vous trouverez la brochure ci-jointe.

Selon le choix thématique, il me resterait les disponibilités suivantes :

- 1er décembre matin ou apm
- 5 décembre matin
- 7 décembre apm
- 11 décembre matin ou apm
- 15 décembre matin ou apm

Par ailleurs, nous proposons des parcours découverte d'1h30, qui ne figurent pas sur la brochure. Les dates restantes pour les parcours sont les suivantes :

- 4 décembre à 14h30
- 8 décembre à 15h00
- 12 décembre à 14h30
- 18 décembre à 15h00

N'hésitez pas à me contacter par téléphone si vous souhaitez de plus amples informations.

Cordialement,

XXX

Chargée des actions éducatives

Monument YYY

Tel

Madame,

Le service éducatif propose des visites ateliers dont vous trouverez la brochure ci-jointe.

Selon le choix thématique, il me resterait les disponibilités suivantes :

- 1er décembre matin ou apm
- 5 décembre matin
- 7 décembre apm
- 11 décembre matin ou apm
- 15 décembre matin ou apm

N'hésitez pas à me contacter par téléphone si vous souhaitez de plus amples informations.

Cordialement,

XXX

Chargée des actions éducatives

Monument YYY

Tel

Exemple 3

Chère Madame,
C'est tout à fait envisageable et avec grand plaisir.
Vous trouverez ci-joint le formulaire à nous renvoyer pour que nous puissions procéder à votre réservation.
À la suite de quoi nous vous proposerons des créneaux et vous adresserons ensuite une facture.
Bien cordialement et au plaisir de vous accueillir.
Billetterie – YYY
Adresse
Lien vers le site

Chère Madame,
Vous trouverez ci-jointes toutes les informations et les activités que nous proposons pour les groupes. Merci de bien vouloir nous retourner ce document pour procéder à la réservation.
Au plaisir de vous accueillir
Bien cordialement
Billetterie – YYY
Adresse
Lien vers le site

Exemple 4

Bonjour,
Merci pour votre intérêt pour notre institution.
Je peux vous proposer de venir en visite de l'exposition "ZZZ " au XXXX de Paris, le lundi 4 décembre à 13h30.
Si cette option vous convient, afin de poursuivre votre réservation, merci de compléter le formulaire ci-joint.
Cordialement,
YYY

Bonjour,
Merci pour votre intérêt pour notre institution.
Nous ne proposons habituellement pas de visites guidées aux classes de 4eme qui n'ont pas encore vu XXX en cours d'histoire, ou bien des visites très adaptées.
De plus, l'exposition "ZZZ " est complexe et le contenu n'est pas adapté à ce niveau.
Nous pouvons proposer des ateliers aux classes de 4e, ou par exemple une visite du quartier du Marais.
Voici notre brochure pédagogique:
[Lien]
Si vous souhaitez effectuer une demande de réservation, merci de m'indiquer l'activité choisie et vos disponibilités afin que je vérifie s'il nous reste des créneaux disponibles.
Cordialement,
YYY

Annexe 2
Résultats des estimations de modèles probit

Tableau A1 : Effet de la localisation du collège sur la probabilité de recevoir une réponse positive

	Réponses positives			Réponses qualitatives		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Seine-Saint-Denis	-0.013 (0.020)	-0.014 (0.020)	-0.014 (0.020)	-0.069** (0.026)	-0.067** (0.025)	-0.067** (0.025)
Car. de l'envoi		X	X		X	X
Car. Activité			X			X
AIC	790.184	783.567	774.414	817.530	811.476	809.122
Observations	608	604	604	608	604	604

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Ecart-types groupés à l'activité culturelle entre parenthèses. Les effets marginaux moyens de modèles probit sont présentés. Les caractéristiques de l'envoi sont : le script utilisé. Les caractéristiques de l'activité sont : le type d'activité (i.e., musée, monument, théâtre, autre) et la localisation (Paris/Ile-de-France).

Source : Testing ODAS, TEPP-CNRS.

TEPP Rapports de Recherche 2024

24-8. L'apport de données localisées pour évaluer l'empreinte économique d'une université : Une application à l'université Gustave Eiffel

Laetitia Challe, Yannick L'Horty

24-7. Les discriminations à l'embauche dans l'enseignement supérieur et la recherche

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

24-6. La mobilité professionnelle des personnes en situation de handicap : une étude de cas sur l'établissement public de la Caisse des Dépôts

Yannick L'Horty, François Maheu

24-5. Quelles préférences spatiales pour la localisation des parcs éoliens en mer ?

François-Charles Wolff, Pierre-Alexandre Mahieu, Brice Trouillet, Alexia Pigeault, Nicolas Rollo

24-4. Télétravailler : du choc de la pandémie à son adoption durable

Serge Blondel, Loïc Corven, François Langot, Jonathan Sicsic

24-3. Sélection à l'entrée en master : les effets de l'origine et de la religion

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

24-2. Discriminations dans l'accès aux associations sportives : les effets du genre, de l'origine et du revenu

Denis Anne, Florian Moussi-Beylie

24-1. L'indice de diversité patronymique : enjeux, principes et applications

Moussa Kheddache, Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2023

23-13. La taxation du capital : pourquoi ? Comment ?

Etienne Lehmann

23-12. Pénalités périphériques et accès à l'emploi

Yannick L'Horty

23-11. Un modèle d'équilibre général calculable pour analyser les effets de la transition énergétique à La Réunion

Avotra Narindranahary, Olivia Ricci

23-10. Les inégalités économiques et sociales dans les Outre-Mer français : un héritage de l'histoire et des institutions coloniales

Jean-François Hoarau

23-9. Programme "Passeport Compétences / Badges numériques" Régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie

Equipe porteuse : Crem Caen, Tepp

23-8. Inégalités de niveau de vie en Nouvelle-Calédonie, l'impact du nickel : mesure et décomposition

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Heloise Rozier

23-7. Analyse de l'Impact économique Local des établissements caennais d'Enseignement Supérieur et de Recherche

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Samuel Lerestif

23-6. Décomposition des inégalités liées au genre au sein de la fonction publique

Mathieu Bunel, Frédéric Chantreuil, Frédéric Gavrel, Jean-Pascal Guironnet, Isabelle Lebon

23-5. Qu'avons-nous appris en évaluant les accélérateurs de BPI France ?

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

23-4. Sélection à l'entrée en master : les effets du genre et de l'origine

Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

23-3. Discriminations ethno-raciales dans l'accès au logement social : un test des guichets d'enregistrement

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

23-2. Le recrutement à l'épreuve de la distance et des crises

Laetitia Challe

23-1. Quels facteurs expliquent la faible coopération en horticulture?

Serge Blondel, Ngoc-Thao Noet

TEPP Rapports de Recherche 2022

22-8. Discrimination à l'embauche, grossesse et parentalité : une première évaluation expérimentale

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

22-7. Origine ou couleur de peau? Anatomie des discriminations à l'embauche dans le secteur du prêt-à-porter

Dianké Tchabo

22-6. Discriminations dans l'accès à l'emploi : les effets croisés du genre, de l'origine et de l'adresse

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

22-5. Handicap et discriminations dans l'accès au logement : un test multicritères sur les malvoyants

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

22-4. Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale

Sylvain Chareyron, Louis-Alexandre Erb, Yannick L'Horty

22-3. Dynamique des conglomérats et politique antitrust

Armel Jacques

22-2. Droits connexes et aides sociales locales : un nouvel état des lieux

Denis Anne, Yannick L'Horty

22-1. Etat des lieux, menaces et perspectives futures pour le tourisme à La Réunion : un regard macroéconomique à travers la détection de ruptures structurelles

Jean-François Hoarau

TEPP Rapports de Recherche 2021

21-13. Retarder l'âge d'ouverture des droits à la retraite provoque-t-il un déversement de l'assurance-retraite vers l'assurance-maladie ? L'effet de la réforme des retraites de 2010 sur l'absence-maladie

Mohamed Ali Ben Halima, Camille Ciriez, Malik Koubi, Ali Skalli

21-12. Discriminations en outre-mer : premiers résultats d'un testing

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Rebecca Peyrière

21-11. Evaluation de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

21-10. Confinement et discrimination à l'embauche : enseignements expérimentaux

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit François-Charles Wolff

21-9. Endettement stratégique dans un duopole mixte

Armel Jacques

21-8. Recours et non-recours à la prime d'activité : une évaluation en termes de bien-être

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, François Legendre

21-7. Mixité et performances des entreprises

Laetitia Challe, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-6. Les écarts de rémunération au recrutement des femmes et des hommes : une investigation en entreprise

Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty

21-5. Discriminations dans l'accès à l'emploi : une exploration localisée en pays Avesnois

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty, Pascale Petit

21-4. Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires

Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty

21-3. Accélérer les entreprises ! Une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-2. Préférences et décisions face à la COVID-19 en France : télétravail, vaccination et confiance dans la gestion de la crise par les autorités

Serge Blondel, Sandra Chyderiotis, François Langot, Judith Mueller, Jonathan Sicsic

21-1. Confinement et chômage en France

Malak Kandoussi, François Langot

TEPP Rapports de Recherche 2020

20-5. Discriminations dans le recrutement des personnes en situation de handicap : un test multi-critère

Yannick L'Horty, Naomie Mahmoudi, Pascale Petit, François-Charles Wolff

20-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

20-3. Les effets du CICE sur l'emploi, la masse salariale et l'activité : approfondissements et extensions pour la période 2013-2016

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

20-2. Discrimination en raison du handicap moteur dans l'accès à l'emploi : une expérimentation en Ile-de-France

Naomie Mahmoudi

20-1. Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises: une approche multicanal

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty et Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2019

19-7. Les effets des emplois francs sur les discriminations dans le recrutement : une évaluation par testing répétés

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-6. Les refus de soins discriminatoires: tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-5. Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations liées à l'origine

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Souleymane Mbaye

19-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital: Premiers résultats

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michael Sicsic

19-3. Parent isolé recherche appartement : discriminations dans l'accès au logement et configuration familiale à Paris

Laetitia Challe, Julie Le Gallo, Yannick L'horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

19-2. Les effets du Service Militaire Volontaire sur l'insertion des jeunes : un bilan complet après deux années d'expérimentation

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'horty

19-1. Discriminations à l'embauche: Ce que nous apprennent deux décennies de testings en France

Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2018

18-7. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: nouveaux approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

18-6. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

18-5. Les discriminations dans l'accès à l'emploi privé et public: les effets de l'origine, de l'adresse, du sexe et de l'orientation sexuelle

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

18-4. Handicap et discriminations dans l'accès à l'emploi : un testing dans les établissements culturels

Louise Philomène Mbaye

18-3. Investissement et embauche avec coûts d'ajustement fixes et asymétriques

Xavier Fairise, Jérôme Glachant

18-2. Faciliter la mobilité quotidienne des jeunes éloignés de l'emploi: une évaluation expérimentale

Denis Anne, Julie Le Gallo, Yannick L'Horty

18-1. Les territoires ultramarins face à la transition énergétique: les apports d'un MEGC pour La Réunion

Sabine Garabedian, Olivia Ricci

TEPP Rapports de Recherche 2017

17-12. Le travail à temps partiel en France: Une étude des évolutions récentes basée sur les flux

Idriss Fontaine, Etienne Lalé, Alexis Parmentier

17-11. Les discriminations dans l'accès au logement en France: Un testing de couverture nationale

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-10. Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-9. Reprendre une entreprise : Une alternative pour contourner les discriminations sur le marché du travail

Souleymane Mbaye

17-8. Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : Les enseignements de trois testings

Yannick L'Horty, Mathieu Bunel, Souleymane Mbaye, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-7. Discriminations dans l'accès à un moyen de transport individuel : Un testing sur le marché des voitures d'occasion

Souleymane Mbaye, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-6. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à la formation professionnelle ? Une réponse par testing

Loïc Du Parquet, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Pascale Petit

17-5. Evaluer une action intensive pour l'insertion des jeunes: le cas du Service Militaire Volontaire

Dennis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

17-4. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: une nouvelle évaluation ex post pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-3. La faiblesse du taux d'emploi des séniors: Quels déterminants?

Laetitia Challe

17-2. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post: Résultats complémentaires

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-1. Les discriminations dans l'accès au logement à Paris: Une expérience contrôlée

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2016

16-10. Attractivité résidentielle et croissance locale de l'emploi dans les zones d'emploi métropolitaines

Emilie Arnoult

16-9. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

16-8. Discriminations ethniques dans l'accès au logement: une expérimentation en Nouvelle-Calédonie

Mathieu Bunel, Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Catherine Ris

16-7. Les Discriminations à l'Embauche dans la Sphère Publique: Effets Respectifs de l'Adresse et De l'Origine

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-6. Inégalités et discriminations dans l'accès à la fonction publique d'Etat : une évaluation par l'analyse des fichiers administratifs de concours

Nathalie Greenan, Joseph Lafranchi, Yannick L'Horty, Mathieu Narcy, Guillaume Pierné

16-5. Le conformisme des recruteurs: une expérience contrôlée

Florent Fremigacci, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-4. Sélectionner des territoires de contrôle pour évaluer une politique localisée : le cas des territoires de soin numériques

Sophie Buffeteau, Yannick L'Horty

16-3. Discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes dans le secteur du bâtiment : les résultats d'un testing en Ile-De-France

Emmanuel Duguet, Souleymane Mbaye, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-2. Accès à l'emploi selon l'âge et le genre: Les résultats d'une expérience contrôlée

Laetitia Challe, Florent Fremigacci, François Langot, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-1. Faut-il encourager les étudiants à améliorer leur orthographe?

Estelle Bellity, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Laurent Sarfati

TEPP Rapports de Recherche 2015

15-5. A la recherche des incitations perdues : pour une fusion de la prime d'activité, de la CSG, des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

Etienne Lehmann

15-4. Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : Eléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

15-3. L'adresse contribue-t-elle à expliquer les écarts de salaires ? Le cas de jeunes sortant du système scolaire

Emilia Ene Jones, Florent Sari

15-2. Analyse spatiale de l'espace urbain : le cas de l'agglomération lyonnaise

Emilie Arnoult, Florent Sari

15-1. Les effets de la crise sur les disparités locales de sorties du chômage : une première exploration en Rhône-Alpes

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Florent Sari

TEPP Rapports de Recherche 2014

14-6. Dépréciation du capital humain et formation continue au cours du cycle de vie : quelle dynamique des externalités sociales ?

Arnaud Chéron, Anthony Terriau

14-5. La persistance du chômage ultra-marin

Yannick L'Horty

14-4. Grèves et productivité du travail : Application au cas français

Jérémy Tanguy

14-3. Le non-recours au RSA "socle seul": L'hypothèse du patrimoine

Sylvain Chareyron

14-2. Une évaluation de l'impact de l'aménagement des conditions de travail sur la reprise du travail après un cancer

Emmanuel Duguet, Christine Le Clainche

14-1. Renforcer la progressivité des prélèvements sociaux

Yannick L'Horty, Etienne Lehmann

TEPP Rapports de Recherche 2013

13-10. La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés : les résultats d'une expérience contrôlée

Loïc du Parquet, Thomas Brodaty, Pascale Petit

13-9. Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

13-8. Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion

Jekaterina Dmitrijeva, Florent Fremigacci, Yannick L'Horty

13-7. L'emploi des seniors : un réexamen des écarts de taux d'emploi européens

Laetitia Challe

13-6. Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi

Pascale Petit, Mathieu Bunel, Emilia Ene Jones, Yannick L'Horty

13-5. Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée

Jekaterina Dmitrijeva, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-4. Evaluer l'efficacité d'une campagne de valorisation du bénévolat : les enseignements de deux expériences contrôlées sur le marché du travail

Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-3. Les différents parcours offerts par l'Education Nationale procurent-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi?

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

13-2. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

13-1. Anatomie d'une politique régionale de lutte contre les discriminations

Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2012

12-9. Emploi et territoire : réparer les fractures

Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Île-de-France

Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Florent Sari

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-5. Discriminations à l'embauche des jeunes en Île-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene Jones

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : l'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : le défi de la crise

Eleni Iliopoulos, Thepthida Sopraseuth

12-1. _Etre Meilleur Apprenti de France : quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Ile-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc Du Parquet, Guillaume Pierne

TEPP Rapports de Recherche 2011

11-14. Quelles politiques publiques pour protéger la biodiversité ? Une analyse spatiale
Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

11-13. Le grand Paris de l'emploi
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. Le WIKI IO : réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège
Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-10. Les effets des aides publiques aux hôtels cafés restaurants et leurs interactions : une évaluation sur micro-données d'entreprises
Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-8. Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale en Île-de-France
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty

11-7. "10 000 permis pour réussir". Evaluation quantitative
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Ile-de-France
Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

11-5. Discrimination à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un testing
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultat d'une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants
Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-3. Être mobile pour trouver un emploi? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne
Loïc Du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Île-de-France ?
Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

La Fédération TEPP

La fédération de recherche « Théorie et Evaluation des Politiques publiques » (FR 2042 CNRS) rassemble des équipes de recherche en Economie, Sociologie et Gestion :

- L'**Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique, ERUDITE**, équipe d'accueil n°437 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre de Recherches en Economie et en Management, CREM**, unité mixte de recherche n°6211 rattachée au CNRS, à l'Université de Rennes 1 et à l'Université de Caen Basse-Normandie ;
- Le **Centre Pierre Naville, CPN**, équipe d'accueil n°2543 rattachée à l'Université d'Evry-Paris Saclay ;
- Le **Centre de Recherche en Economie et Droit, CRED**, équipe d'accueil n°7321, rattachée à l'Université Panthéon-Assas ;
- Le **Centre d'Etude des Politiques Economiques, EPEE**, équipe d'accueil n°2177 rattachée à l'Université d'Evry Paris-Saclay ;
- Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux, GAINS**, équipe d'accueil n°2167 rattachée à Le Mans Université ;
- Le **Groupe de Recherche ANgevin en Économie et Management, GRANEM**, unité mixte de recherche UMR-MA n°49 rattachée à l'Université d'Angers ;
- Le **Laboratoire d'Economie et de Management Nantes-Atlantique, LEMNA**, équipe d'accueil n°4272, rattachée à Nantes Université ;
- Le **Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt - Paris-Est, LIPHA-PE**, équipe d'accueil n°7373 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien, CEMOI**, équipe d'accueil n°13, rattachée à l'Université de la Réunion ;
- Le **Laboratoire d'économie de Poitiers, LÉP**, équipe d'accueil n°2249, rattachée à l'Université de Poitiers ;
- L'UMR **Structures et marchés agricoles, ressources et territoires, SMART**, unité mixte de recherche n°1302, rattachée à l'INRAE et à l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Le **Centre de recherche en économie et en droit sur le développement insulaire, CREDDI**, équipe d'accueil n°2438, rattachée à l'Université des Antilles.

TEPP rassemble 230 enseignants-chercheurs et 100 doctorants. Elle est à la fois l'un des principaux opérateurs académiques d'évaluation de politiques publiques en France, et la plus grande fédération pluridisciplinaire de recherche sur le travail et l'emploi. Elle répond à la demande d'évaluation d'impact de programmes sociaux à l'aide de technologies avancées combinant modélisations théoriques et économétriques, techniques de recherche qualitatives et expériences contrôlées.